



V CONFERENCIA
MINISTERIAL SOBRE
MIGRACIONES EN EL
MEDITERRANEO
OCCIDENTAL

Dialogue 5 + 5

Cinquième Conférence Ministérielle

sur la « Migration en Méditerranée Occidentale »

Algeciras, 12 et 13 décembre 2006

Conclusions de la Présidence

Les 12 et 13 décembre 2006 a eu lieu à Algeciras, sous le thème « Pour une approche globale des processus migratoires », la Conférence des Ministres sur les Migrations en Méditerranée Occidentale, à l'invitation du Ministre du Travail et des Affaires Sociales du Gouvernement de l'Espagne, avec la participation des Ministres et des représentants des Gouvernements des États participants au Dialogue 5 + 5 (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie).

L'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD en anglais) et la Commission Européenne ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs. Pour sa part, le Haut Commissariat des Nations Unies



pour les Réfugiés (HCR) a assisté à cette conférence en qualité d'invité par la Présidence Espagnole.

La Conférence d'Algeciras s'inscrit dans le cadre du Dialogue initié en Tunisie en 2002, à la continuité duquel tous les pays participants ont contribué et surtout les présidences successives au cours de l'exercice de leur mandat. Dans ce sens, cette cinquième Conférence, qui a été précédée d'une réunion préparatoire du Groupe de Suivi, tenue à Madrid les 6 et 7 novembre 2006, a permis de consolider les fondements du Dialogue 5 + 5 tel qu'il a été conçu tout au long des Conférences précédentes :

- Tunis, 16 et 17 octobre 2002
- Rabat, 22 et 23 octobre 2003
- Alger, 15 et 16 septembre 2004
- Paris, 9 et 10 novembre 2005

Les Ministres ont convenu que les politiques migratoires exigent une approche globale, intégrée et concertée qui prenne en compte toutes les étapes du processus migratoire. Conformément à cette conviction, la Conférence a poursuivi la réflexion sur la nécessaire coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour traiter de façon appropriée les flux migratoires, les processus d'accueil et d'intégration dans les sociétés de destination et les avantages économiques et humains de l'émigration pour les pays d'origine.

Ainsi, les Ministres ont pris en considération les travaux et résultats de la Conférence Euroafricaine sur « Les Migrations et le Développement » qui s'est tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006, du Dialogue de Haut

Niveau sur « Les Migrations Internationales et le Développement » qui s'est tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006 sous les auspices des Nations Unies et la Conférence entre l'Union Européenne et l'Afrique portant aussi sur le thème de « La Migration et le Développement » qui a eu lieu les 22 et 23 novembre 2006 à Tripoli.

Dans tous ces domaines les Ministres ont réaffirmé leur conviction que la gestion efficiente des flux migratoires s'impose actuellement à tous les États de la communauté internationale, à l'instar du dialogue des 5+5, qui constitue un exemple en matière de renforcement de la coopération régionale.

Les Ministres ont constaté, également, que le caractère informel du Dialogue facilite l'échange et la mise en commun d'idées et l'identification d'objectifs communs, ce qui s'avère très bénéfique pour la concertation de volontés et l'enrichissement d'autres forums qui, tant sur le plan régional que continental et universel, abordent la coopération en matière migratoire.

Dans ce contexte, les Ministres ont souligné le besoin de renforcer la coopération en matière des migrations entre les pays des rives nord et sud de la Méditerranée Occidentale, dans un esprit de solidarité, de responsabilité conjointe et des partenariats pour le développement.

Les Ministres ont convenu de confier au Groupe de Suivi la tâche d'approfondir la réflexion sur les termes de référence d'un éventuel élargissement du Dialogue 5+5.



Coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour traiter de façon appropriée les flux migratoires

Les Ministres ont mis en exergue la nécessité de renforcer la coopération dans ce domaine sur la base des stratégies nationales en matière de politique migratoire en cohérence avec les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

Les Ministres ont reconnu la nécessité de promouvoir une coopération multidimensionnelle à l'effet d'identifier les besoins du marché du travail et la manière la plus appropriée de contribuer à la mise en place de mécanismes de gestion efficace de la migration légale.

Les Ministres ont reconnu qu'il convient de développer de partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil pour renforcer les capacités dans tous les domaines d'intérêt y compris des moyens de prévention et de lutte contre les migrations illégales, notamment dans les domaines suivants:

- les politiques pour améliorer la gestion des flux migratoires.
- la formation des employés publics chargés des migrations.
- la création de cadres légaux appropriés.
- l'établissement d'instruments d'analyse des marchés du travail dans les pays d'origine et d'accueil et des tendances et répercussions des migrations sur les différents marchés du travail.

Les Ministres ont convenu de l'intérêt d'associer, chaque fois que de besoin, et dans le respect des spécificités nationales, les partenaires sociaux ou des organisations de la société civile ouvrant dans les



V CONFERENCIA
MINISTERIAL SOBRE
MIGRACIONES EN EL
MEDITERRANEO
OCCIDENTAL

domaines de l'aide aux migrants, la protection des droits humains et la dignité du migrant et la coopération au développement, en vue de garantir les conditions de légalité et de transparence.

Les Ministres ont remarqué que la coopération ainsi identifiée doit viser tant à encourager la migration légale qu'à prévenir l'immigration irrégulière et le trafic de êtres humains générateurs d'exploitation et d'abus.

Accueil et Intégration dans les sociétés de destination

Les Ministres ont réaffirmé leur engagement à mettre en place de politiques de lutte contre toutes les formes de discriminations et la xénophobie et ont souligné la nécessité de promouvoir une intégration appropriée des migrants, notamment l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la formation professionnelle, au logement et faciliter leur participation aux réseaux sociaux existants, tout en contribuant à créer une société plus harmonieuse, plus multiculturelle et participative.

Au même temps, les Ministres ont rappelé le besoin que les politiques d'intégration prêtent une attention toute particulière aux femmes et aux jeunes des générations issues des migrations.

Les Ministres ont souligné qu'une intégration appropriée de l'immigré dans la société d'accueil renforce sa capacité à agir en tant que vecteur de développement vers son pays d'origine. Pour cela, ils conviennent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les pays d'origine de transit



V CONFERENCIA
MINISTERIAL SOBRE
MIGRACIONES EN EL
MEDITERRANEO
OCCIDENTAL

et de destination pour favoriser les processus d'accueil et d'intégration dans les pays de destination.

Les Ministres ont souligné également l'importance que les processus d'accueil incluent des mesures visant à doter les personnes immigrantes des connaissances et aptitudes nécessaires pour favoriser l'égalité de traitement et d'opportunités avec les citoyens autochtones.

Les Ministres ont considéré que l'accès à l'emploi est essentiel pour promouvoir leur participation à la société d'accueil et pour rendre visibles leurs contributions à celle-ci. Pour cela il faut promouvoir l'accès et la promotion à l'emploi sur la base d'une égalité de traitement, renforcer les initiatives entrepreneuriales et traiter la diversité dans l'entreprise. Les Ministres considèrent que la réalisation dans les pays d'origine ou dans les pays d'accueil des programmes de formation professionnelle, linguistique, culturelle et civique favorisent une meilleure insertion sociale et professionnelle des migrants dans la société d'accueil.

Les Ministres ont remarqué que l'intégration éducative des personnes immigrantes et de leurs enfants constitue un des domaines d'intégration prioritaires, ce qui implique de promouvoir leur accès à l'éducation obligatoire et renforcer leur participation dans les cycles d'éducation non obligatoire, notamment en leur facilitant l'accès à l'éducation universitaire, encourager l'éducation des adultes et traiter la diversité tant dans l'éducation formelle que dans l'éducation non formelle.

Les Ministres mettent l'accent sur les mesures destinées à rendre effectif l'accès aux droits des migrants légalement établis dans les sociétés



V CONFERENCIA
MINISTERIAL SOBRE
MIGRACIONES EN EL
MEDITERRANEO
OCCIDENTAL

d'accueil pour ce qui concerne les droits économiques et sociaux, culturels et culturels dans le respect des valeurs du pays d'accueil.

Les avantages économiques et humains de l'émigration pour les pays d'origine

Les Ministres ont souligné l'importance de promouvoir des aspects positifs des migrations pour le développement des pays d'origine des migrants, visant à rendre possible que les transferts des immigrés contribuent au développement de leurs communautés d'origine, en facilitant la collaboration entre le tissu financier des pays d'origine et de destination et en facilitant l'investissement dans des projets économiquement et socialement productifs.

Les Ministres ont reconnu aussi la contribution importante au développement des pays d'origine des transferts non financiers et, en particulier, la formation et les compétences acquises ou perfectionnées dans les sociétés de destination.

Les Ministres ont signalé que les migrations temporaires et circulaires peuvent être des mécanismes importants pour que les personnes immigrantes soient des agents de développement dans leurs zones d'origine, en transférant des technologies, des cultures de l'emploi, des aptitudes à l'entrepreneuriat et autres compétences utiles au marché du travail des pays d'origine.

Les Ministres ont souligné l'importance que les retours volontaires au pays soient fondés sur des projets de réintégration à la communauté d'origine, en encourageant des actions coordonnées entre les pays



V CONFERENCIA
MINISTERIAL SOBRE
MIGRACIONES EN EL
MEDITERRANEO
OCCIDENTAL

d'origine et les pays de destination ayant trait à l'établissement de mécanismes de financement et d'accompagnement et de conseil sur la mise en marche de projets liés à des initiatives d'auto-emploi et de micro-entreprise.

Les Ministres affirment que la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays membres demeure essentielle, pour traiter les questions migratoires, dans le cadre d'une gestion concertée, accordant la priorité à la formation, à la coopération opérationnelle et au transfert de technologies. Ils affirment enfin leur engagement de construire ensemble un partenariat pour le développement global des pays d'origine et de transit, et améliorer la situation des migrants.